

Thomas Schmitz

Les élections européennes à l'aune de la désinformation

Au lendemain du referendum sur le Brexit en 2016, Nigel Farage avouait en toute nonchalance que la campagne du « Leave » avait trompé l'électorat britannique en prétendant que la somme de 350 millions de livres, versée hebdomadairement en tant que contribution du Royaume-Uni au budget de l'Union européenne, serait reversée au « National Health Service » (NHS) si le divorce était effectivement prononcé lors du scrutin. Depuis, plusieurs enquêtes, notamment parlementaires, ont mis à jour de graves soupçons d'abus et de malversations financières illégales imputés à la campagne du « Leave ». Après ce référendum, l'élection présiden-

tielle aux Etats-Unis, mais également en France, ou même les élections législatives en Italie, ont confirmé l'amplification de ce phénomène des « fake news », la dissémination de fausses informations. Propagées par différents moyens plus traditionnels ou massivement par les réseaux sociaux en ligne, ces dernières ne constituent pas un phénomène nouveau, mais tout particulièrement en temps de campagne électorale, il représente clairement un risque pour nos sociétés démocratiques à travers l'Europe et au-delà.

Après les révélations fracassantes concernant Cambridge Analytica (entreprise de

consultance qui avait recueilli les données personnelles de millions d'utilisateurs Facebook sans leur consentement et les avait utilisées à des fins politiques), Facebook et autres, de nombreux responsables politiques ont finalement réalisé qu'il était urgent de prendre des mesures afin de garantir une conduite en bonne et due forme du scrutin européen de mai 2019 (ainsi que d'autres élections à l'échelon national) et d'éviter qu'aucune ingérence originaire de l'intérieur ou de l'extérieur n'entache le fonctionnement de nos institutions.

Remarques terminologiques

Avant de se pencher sur les mesures que la Commission européenne a proposé de prendre afin de lutter contre la dissémination des « fake news » en vue des élections européennes de mai 2019, il serait opportun de tenter de définir ce que l'on entend plus exactement par ce phénomène. D'ailleurs, le terme « fake news » ne semble pas être la formulation appropriée, trop imprécise, surutilisée et trop politisée, au point qu'elle en a perdu toute signification. Certaines personnalités et non des moindres, tel que le locataire actuel de la Maison Blanche, utilisent à tort et à travers le terme de « fake news » pour dénoncer le travail légitime de journalistes et reporters qui ne font qu'exercer leur profession de manière indépendante et

© Book Catalog via flickr



Thomas Schmitz est actuellement Attaché à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union Européenne. Il est en charge des dossiers relatifs au Numérique, des Télécommunications et de l'Audiotvisuel.



Bâtiment de l'EEAS à Bruxelles © European External Action Service via flickr

avec un esprit critique. À l'origine, « fake news » désignait les émissions télévisuelles humoristiques aux Etats-Unis du type « The Daily Show » ou encore « The Colbert Report », qui certes se penchaient sur l'actualité politique ou sociétale mais par le prisme du sarcasme, de l'ironie et d'un humour caustique.

Au regard de ce contexte il serait donc plus judicieux de parler de désinformation (ou de fausses nouvelles, voire « infox »), terme qui désigne des informations fausses ou trompeuses mais vérifiables et qui sont créées, présentées et diffusées à des fins économiques ou pour tromper intentionnellement le public.¹ La dissémination de ces informations peut être l'œuvre d'individus, mais également de trolls et de bots, ou bien résulter de manipulations des moteurs de recherche ou encore d'algorithmes et de publicités ciblées et souvent non transparentes (dark adds). Il nous faut également faire une distinction claire avec ce qui relève de la rumeur ou des bavardages (gossip), des « junk news », des

théories conspirationnistes et enfin de la propagande.

Les causes de la désinformation sont multiples : politiques, économiques, stratégiques, idéologiques ou sociales. Risque majeur pour nos sociétés et fonctionnements démocratiques, ce que l'on entend par désinformation a traversé l'histoire, parfois sous des formes différentes. Il semble cependant qu'aujourd'hui son éclosion massive soit intimement liée à l'érosion de la confiance des citoyens en leurs institutions politiques, judiciaires, structures intermédiaires ainsi qu'envers les acteurs médiatiques traditionnels. La désinformation doit se comprendre à la lumière du contexte politique et médiatique actuel souvent très polarisé, dans lequel nombre de citoyens ont le sentiment d'avoir été marginalisés ou exclus de la participation et la prise de décision démocratiques et qui dès lors se résignent à l'auto-sélection et au raisonnement motivé au lieu de participer à un débat apaisé confrontant des idées contradictoires.

Si l'émergence des réseaux sociaux à l'ère du numérique a constitué une opportunité majeure et positive pour des millions de citoyens et d'entreprises, le revers de la médaille a été qu'ils ont également été un vecteur privilégié pour l'amplification de ce phénomène de la désinformation par la simplification de l'accès et de la diffusion d'informations, permettant à tout un chacun de publier, poster et partager à volonté. En outre, la dissémination de fausses informations devient d'autant plus dangereuse pour notre modèle sociétal ouvert et démocratique quand celui-ci se retrouve au cœur d'attaques perpétrées par des groupes d'intérêts multiples et organisés, ou par des responsables politiques peu scrupuleux, voire par l'ingérence de gouvernements tiers qui ne se cachent pas d'avoir pour but de déstabiliser nos structures démocratiques.²

Notons cependant que le contenu diffusé n'est pas nécessairement illégal (ce qui est le cas quand il s'agit par exemple de haine raciale, de pédophilie, d'apologie de

la xénophobie ou du terrorisme). Trompeur, généralisé, empreint d'expressions émotionnelles, non vérifié ou recoupé, le contenu dont il est question ici relève souvent d'un discours idéologiquement biaisé et hyper partisan. Après tout, les approximations, les différentes interprétations de faits ou de statistiques de la part de certains responsables politiques ont toujours existé, notamment par le pouvoir de l'émotion ou à travers une stratégie de « storytelling » bien ficelée, mais l'ampleur et la rapidité de la diffusion de fausses informations sont aujourd'hui sans précédent. Face à ce constat et en vue des élections européennes, la Commission européenne et les Etats membres n'avaient d'autre choix que de prendre des mesures pour tenter d'endiguer la propagation de ce phénomène.

La Commission européenne prête à prendre des contre-mesures

Dès janvier 2018, parallèlement au lancement d'une consultation publique, la Commission a décidé la création d'un groupe d'experts qui a formulé fin mars 2018 une série de recommandations avec le but d'alimenter les futures initiatives de la Commission. En septembre 2018, lors du discours sur l'Etat de l'Union, le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, annonçait la proposition « *de nouvelles règles afin de mieux protéger notre processus démocratique contre des manipulations de pays tiers ou de groupements d'intérêts privés* ». La Commission a publié dans la foulée une communication³ associée à un nouveau Plan d'action contre la désinformation⁴ qui a pour vocation de coordonner les efforts engagés contre la désinformation en ligne (améliorer la détection, l'analyse) et de renforcer la coopération et l'action commune des Etats membres (notamment par la création d'un système spécifique d'alerte rapide entre l'UE et les Etats membres). Le plan d'action a également abouti à l'élaboration d'un code de bonnes pratiques⁵ par l'industrie (dont Facebook, Google, Mozilla et Twitter), donc par le biais de l'autorégulation. Ce code prévoit de nouvelles mesures visant à rendre plus transparente la publicité à caractère politique, à accroître la fermeture de faux comptes, ou encore à coopérer avec les vérificateurs de faits et des chercheurs universitaires. En outre, la Commission sera chargée de surveiller en per-

manence, et en coopération avec le groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels, la mise en œuvre des engagements pris par les plateformes ayant signé le code. En toute complémentarité, la Commission a également publié un paquet de mesures visant à garantir des élections libres et équitables⁶ (recommandations et propositions allant du financement des partis et des campagnes électorales au renforcement des ressources et des expertises en matière de cybersécurité). La promotion de l'éducation aux médias sera enfin un dernier volet d'action qui avertira les citoyens à travers des campagnes de sensibilisation ciblées et d'autres programmes spécifiques élaborés au sein des Etats membres de l'Union européenne.

À ses origines Internet avait été conçu avec l'intention politique d'être imperméable à toute tentative de contrôle par un quelconque gouvernement avec l'élément constitutif qu'est l'anonymat.

Liste non exhaustive, cette flopée d'initiatives non législatives et de mesures législatives a le mérite d'avoir été proposée, mais en même temps rend bien compte aussi de l'urgence actuelle et du besoin d'agir. La prise de conscience quelque peu tardive explique probablement aussi cette mosaïque difficilement lisible. On est également en droit de s'interroger si ces diverses initiatives, certes holistiques, permettront de faire face au défi présent ? Elles sont à lire en complémentarité avec les initiatives au niveau national, prises à la hâte et parfois dans l'improvisation générale par un certain nombre d'Etats membres, et qui peuvent engendrer polémiques et indignations par la peur d'une soi-disant réinstauration d'une forme de censure, tel que ce fut le cas en France. Rejetée à deux reprises par le Sénat, la loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information a finalement été adoptée en novembre 2018. Des critiques importantes ont été soulevées, certaines voix s'élevant pour condamner une menace pesant sur l'indépendance des médias et de la liberté d'expression et d'opinion.

Si certaines campagnes utilisent la désinformation d'un type plus conventionnel (comme par exemple les tracts et affiches diffamatoires du parti hongrois Fidesz du Premier ministre Orbán qui ont une portée non négligeable en période de campagne), l'attention particulière portée par les institutions européennes et nationales aux plateformes en ligne n'est pas anodine. La révolution des réseaux sociaux n'a fait qu'exacerber la dissémination des infox sur la toile. Alors qu'à ses origines Internet avait été conçu avec l'intention politique d'être imperméable à toute tentative de contrôle par un quelconque gouvernement avec l'élément constitutif qu'est l'anonymat, les géants du net ont réussi malgré tout à reprendre un certain contrôle par la concentration et la monétisation des données en ligne (certains gouvernements reprenant parfois un contrôle presque absolu comme en Chine). Leur mainmise sur les données et l'opacité de leurs algorithmes paraissent justifier ces mesures que la Commission tente de promouvoir et celles-ci semblent d'autant plus légitimes lorsque des PDG, comme celui de Facebook, avouent ouvertement un manque de zèle dans la réaction de leur entreprise respective face à la diffusion de ces informations nocives.

Dans son monitoring du code de bonnes pratiques (autorégulation), la Commission a d'ailleurs constaté que les mesures prises par les plateformes en ligne avaient porté des fruits non négligeables, notamment en ce qui concerne la fermeture de faux comptes et la privation des pourvoyeurs de désinformation de leurs sources de revenus. Néanmoins, la Commission n'a pas lésiné sur les critiques concernant d'autres domaines et a exigé que les plateformes intensifient leurs efforts afin de développer des outils supplémentaires donnant davantage de moyens d'action aux utilisateurs, pour Facebook par exemple, ou d'améliorer le contrôle de placements de publicités et leur transparence en lien avec un caractère politique, pour Google par exemple.⁷ A l'approche rapide des élections européennes et autres à l'échelon national, les critiques commencent à fuser à l'encontre des géants de l'internet, notamment en ce qui concerne le peu de progrès réalisé sur ces derniers points. Au regard des hésitations voire réticences des sociétés concernées, il sera probablement indispensable que la prochaine Commission s'attèle à faire de

nouvelles propositions législatives pour les contraindre d'agir avec davantage de pugnacité tout en recherchant un équilibre subtil afin de préserver la liberté d'expression.

Au-delà de toutes ces mesures plus coercitives en terme de régulation, le nerf de la guerre dans cette lutte contre la désinformation sera bel et bien l'éducation et plus particulièrement l'éducation aux médias. Le manque d'éducation peut expliquer en partie la désagrégation des valeurs liées à la pensée critique, et de la capacité de nos concitoyens à discerner la véracité de certaines informations par rapport aux nombreuses informations erronées circulant en ligne. Si, comme le Commissaire au marché numérique Andrus Ansip ne cesse de le répéter, nous nous sommes habitués à une hygiène de tous les jours dans le réel, nous devons apprendre à appliquer également les principes de la cyber hygiène dans l'environnement du virtuel.

Dans la lutte contre la désinformation, il sera primordial de faire preuve de prudence et de pragmatisme. La recherche de solutions claires devra être privilégiée, par exemple en évitant des législations formulées trop vaguement ; il ne sera pas non plus souhaitable d'externaliser ou de déléguer à des entreprises privées la charge de définir ce qui relève de la liberté d'expression ou non. Une multitude de mesures peuvent paraître d'autant plus indispensables qu'avec l'avènement de l'intelligence artificielle ou le futur développement des IoT (Internet of things), les défis auxquels nos sociétés feront face seront encore infiniment plus importants. Une pression publique constante devra être appliquée aux publicitaires pour qu'ils ne se dédouanent pas de leurs responsabilités, pression qui nécessitera une croissante responsabilité et transparence des algorithmes. Des pistes peuvent aussi être recherchées dans le concept d'identité en ligne (ou passeport en ligne) sur base volontaire par exemple, qui n'implique pas nécessairement la fin de l'anonymat, mais qui accroîtrait ou non, la réputation d'une identité en fonction de la somme partagée d'informations véridiques ou faussées. Enfin, le soutien à la presse, au journalisme de qualité, est un autre moyen de lutte contre la désinformation.

La lutte contre la désinformation ne sera pas éphémère, elle sera par définition de très longue haleine ; si propagande, rumeurs, mensonges ou théories conspirationnistes et autres déclinaisons existent depuis la nuit des temps, ce phénomène plus récent de la désinformation amplifié par les révolutions technologiques perdurera et nous ne serons que collectivement capables de l'endiguer, sans pouvoir l'éradiquer. Cette lutte dépendra de la vigilance quotidienne des autorités publiques mais davantage encore de l'attention individuelle de tout citoyen au respect de la liberté d'expression et au débat d'idées libre et ouvert. Voilà le prix que nous devons payer afin de garantir la survie de notre modèle de société démocratique et ouvert. ♦

- 1 Report of the independent High level Group on fake news and online disinformation, <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/final-report-high-level-expert-group-fake-news-and-online-disinformation>, dernière vérification : 16 avril 2019
- 2 Lancement de la « East StratCom Task Force » au sein du Service européen pour l'action extérieure (EEAS) pour lutter contre la désinformation russe dans les pays de l'Est (mars 2015)
- 3 COM (2018) 236 final
- 4 JOIN (2018) 36 final
- 5 <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/code-practice-disinformation>, dernière vérification : 16 avril 2019
- 6 C (2018) 5949 final, COM (2018) 637 final
- 7 Code of Practice against disinformation: Commission calls on signatories to intensify their efforts, Brussels 29 January 2019, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-746_en.htm, dernière vérification : 25 avril 2019





1 Rollingergrund ✓ Bio Marché ✓ Bio-Metzler Quintus 2 Merl ✓ Bio Marché 3 Munsbach ✓ Bio Marché ✓ Bio Boucherie ✓ Restaurant & Catering ✓ beauty & culture Naturkosmetik, Geschenkartikel, Bücher, Haushaltswaren etc. 4 Erpeldange ✓ Bio Marché 5 Marnach ✓ Bio Marché ✓ Bio Boucherie	6 Dudelange ✓ Bio Marché 7 Esch-Belval ✓ Bio Marché 8 Rollingen (Mersch) ✓ Bio Haff Buttek 9 Windhof ✓ Bio Haff Buttek 10 Howald ✓ Bio Marché ✓ Bio Boucherie
--	---

*Goûtez le bio,
goûtez la vie!*



www.naturata.lu

Äre Spezialist fir Bio- an Demeter-Liewesméttel